

CHARTRE DE LA PARENTALITÉ

CHARTRE DE LA PARENTALITÉ

L'Université de la Réunion s'engage à créer un environnement de travail et d'études qui permette une articulation harmonieuse entre vie professionnelle ou estudiantine et vie de parents, depuis la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

Ainsi se fixe-t-elle huit objectifs majeurs, vers lesquels elle tendra au cours des années en accord avec l'évolution des lois, des pratiques universitaires et des possibilités budgétaires.

01

Informer la communauté universitaire sur les droits, les services, les structures et les possibilités existantes en relation avec la parentalité

02

Harmoniser les procédures du champ d'application de la Charte au niveau de l'établissement

03

Faciliter les conditions d'études, d'examen et de réussite des étudiantes pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et au cours de la petite enfance

04

Veiller au respect du principe de la non-discrimination à l'embauche sur les postes proposés par l'établissement

05

Améliorer les conditions de travail et de vie des personnels pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et au cours de la petite enfance

06

Permettre aux parents de jeunes enfants de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

07

Accompagner individuellement les personnes pour les situations administratives particulières, via le Pôle Égalité

08

Permettre la diffusion et l'évolution de la Charte de la parentalité par l'organisation annuelle d'un Comité de pilotage